

ENSEIGNEMENT GENERAL

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

CBA Frédéric BOUCHER B5



« LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN »

FICHE DE PRESENTATION

1. Le « partenariat euro-méditerranéen ».
2. Chef de Bataillon BOUCHER
3. 01 mars 2000
4. Division B / Groupe 5
5. Mémoire de géopolitique
- 6.

En novembre 1995, la Conférence de BARCELONE semblait devoir poser les bases d'un véritable partenariat entre l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans des domaines aussi différents que l'économie, la sécurité ou la culture.

Aujourd'hui, des résultats mitigés, qui contrastent avec les décisions ambitieuses prises alors, nous invitent à faire le point de la situation, en essayant, en particulier, d'expliquer les raisons pour lesquelles le processus a pris du retard.

En ce début de 21^e siècle, tous les pays concernés ont pris conscience de l'impérieuse nécessité d'un partenariat dans tous les domaines (1^o partie), qui n'existait pas, malgré une coopération accrue et mieux organisée depuis vingt ans (2^o partie). La déclaration de BARCELONE, formalisant en 1995 les décisions prises à l'issue de la première Conférence euro-méditerranéenne, apparaît comme une tentative « d'arrimage » des pays du bassin méditerranéen à l'Union Européenne (3^o partie). Néanmoins, force est de constater, cinq ans plus tard, que les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées à BARCELONE, parce que le partenariat portait en lui ses propres limites et parce que les difficultés à surmonter sont immenses (4^o partie). L'espoir reste pourtant permis (conclusion).

7. Mots clés : Méditerranée, Barcelone, partenariat, euro-méditerranéen.
8. GBOUCHEF0103

SOMMAIRE :

INTRODUCTION : page 2

1° partie : UN PARTENARIAT NECESSAIRE : pages 2 à 8

- 11. La Méditerranée : une économie en attente de soutiens extérieurs
- 12. L'UE et la Méditerranée : des enjeux de sécurité pressants
- 13. L'UE et la Méditerranée : des enjeux de sécurité et des enjeux politiques

2° partie : LES RELATIONS EURO-MEDITERRANEENNES : UNE HISTOIRE RECENTE : pages 9 à 11

- 21. Période 1976 - 1991
- 22. Période 1992 – 1995

3° partie : LA CONFERENCE DE BARCELONE : pages 11 à 18

- 31. Les trois volets d'un partenariat global
- 32. La Déclaration de BARCELONE

4° partie : LES LIMITES DU PARTENARIAT ET LES DIFFICULTES A SURMONTER : pages 18 à 27

- 41. Les limites à la coopération euro-méditerranéenne
 - 411. Les limites d'une coopération euro-méditerranéenne
 - 412. Les limites d'un partenariat politique et de sécurité
- 42. Les difficultés à surmonter restent nombreuses
 - 421. Les réalités multiples au Sud et à l'Est
 - 422. Les contradictions européennes
 - 423. Une méfiance réciproque
 - 424. Les influences extérieures au bassin méditerranéen

CONCLUSION : page 27.

INTRODUCTION :

« L'espace euro-méditerranéen ne nous est pas donné. Il est à construire ».

Cette déclaration du Président français, J. CHIRAC, dans son discours du CAIRE le 08 avril 1996, illustre toute la complexité des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens et de la politique actuellement développée par l'Union Européenne, et très attendue des Pays Tiers Méditerranéens (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, Israël, l'Autorité Palestinienne, Chypre, Malte et la Turquie).

La multiplication des échanges entre le Nord et le Sud (au sein desquels la France occupe une place particulière) ainsi que la dépendance de ces pays vis à vis de l'UE, sont deux éléments qui, liés aux difficultés internes et multiples de ces pays, constituent les fondements majeurs de cette volonté commune aujourd'hui affichée, de bâtir un espace euro-méditerranéen, qui reste encore à construire, ainsi que l'affirmait le Président français.

L'espace euro-méditerranéen apparaît aujourd'hui comme une urgence, une priorité : l'UE ne peut risquer de laisser la Méditerranée, si proche d'elle, stagner, voire éclater et se décomposer en plusieurs « sous-méditerranée ». De son côté, la Méditerranée a besoin de l'UE, de son économie pour consolider les situations les plus avancées et assister les cas les plus précaires, en soutenant non seulement les pays en tant que tels, mais en contribuant également à la constitution d'une unité pour cette zone aujourd'hui si multiple.

En ce début de 21^e siècle, tous les pays concernés ont donc pris conscience de l'impérieuse nécessité d'un partenariat dans tous les domaines (**1^o partie**), qui n'existait pas, malgré une coopération accrue et mieux organisée depuis vingt ans (**2^o partie**). La déclaration de BARCELONE, formalisant en 1995 les décisions prises à l'issue de la première Conférence euro-méditerranéenne, apparaît comme une tentative « d'arrimage » des pays du bassin méditerranéen à l'Union Européenne (**3^o partie**). Néanmoins, force est de constater, cinq ans plus tard, que les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées à BARCELONE, parce que le partenariat portait en lui ses propres limites et parce que les difficultés à surmonter sont immenses (**4^o partie**). L'espoir reste pourtant permis (**conclusion**).

1 UN PARTENARIAT NECESSAIRE :

L'idée européenne d'une coopération renforcée et institutionnalisée est née, à l'issue de la guerre du Golfe, d'un constat d'inquiétude de l'Union.

La guerre avait terni les relations avec un monde arabe hostile à l'intervention occidentale. Le dynamisme démographique des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée contrastait avec le délabrement de certaines économies et la dégradation des conditions de vies.

La fièvre islamiste et le spectre des armes de destruction massive inquiétaient.

La stabilité de l'UE apparaissait désormais liée à la stabilité de cette région, qui est impossible sans développement économique.

11) LA MEDITERRANEE : une économie en attente de soutiens extérieurs :

La Méditerranée est tournée vers l'UE dont elle espère une aide massive pour lui permettre d'affirmer ou de favoriser son décollage économique.

L'urgence de la Méditerranée existe en effet.

Si certains pays méditerranéens, aujourd'hui associés au projet, sont déjà avancés dans leurs réformes économiques comme la Turquie et bénéficient depuis plusieurs années de relations privilégiées avec l'Union Européenne ou les Etats-Unis, d'autres sont dans des situations beaucoup plus précaires qui nécessitent, pour une évolution, une coopération économique forte.

L'économie de certains pays est fragile, voire sinistrée. Seules les subventions de l'UE évitent leur naufrage. La situation est particulièrement inquiétante dans les pays du Maghreb, où les chômeurs représentent de 20 à 30% de la population active. Fragilité du Maroc, où l'économie essentiellement agricole, est dépendante des aléas climatiques, de la Tunisie qui survie à peine. Désastre en Algérie, où l'industrialisation a été mal pensée, mal conçue, sinistrée par la guerre contre les islamistes, et une gestion publique irresponsable...

Avec un taux d'investissement insuffisant pour assurer le décollage économique, des échanges commerciaux peu diversifiés, déficitaires et trop dépendants de l'Europe, un assainissement macro-économique encore fragile, un mouvement de réformes structurelles inachevé, la zone méditerranéenne a pris du retard dans son intégration au mouvement de mondialisation de l'économie.

Peu de pays méditerranéens ont su profiter de l'aide internationale (Tunisie, Maroc, Turquie).

L'UE constitue pour les pays méditerranéens un partenaire économique vital.

Quelques données permettront de mieux situer l'importance des échanges et le lien économique fort entre ces deux zones.

Pour l'UE, les flux commerciaux avec les pays méditerranéens représentent une part réduite de l'ensemble des échanges : la part des pays méditerranéens dans le commerce extérieur de l'Europe était, en 1995, de 8,2% et l'UE réalisait 5,7% de ses importations en provenance des pays méditerranéens ; bien que 23% du total des importations de pétrole et 17% des importations de gaz proviennent des ces pays.

En revanche, pour les pays du Maghreb, la part des échanges avec l'Union est importante, allant de 65% du total pour le Maroc à 76% pour la Tunisie. Elle est loin d'être négligeable pour Israël avec 43% du total de ses échanges, pour l'Egypte et la Turquie avec 50%.

Les exportations de l'UE vers les pays méditerranéens se concentrent surtout sur les machines et matériels de transport (38% du total) et les articles manufacturés divers (32%) : la dépendance du Sud vis à vis du Nord concernant principalement des demandes à fort contenu technologique.

Les pays les plus concernés par ces flux commerciaux euro-méditerranéens sont l'Allemagne, la France et l'Italie (plus de 60% du flux des importations et exportations de l'UE vers la Méditerranée) ; la Turquie, Israël et l'Algérie représentent plus de la moitié des flux commerciaux totaux UE-Méditerranée, au sein des pays méditerranéens.

Parmi ces pays méditerranéens, c'est la Turquie qui est le plus important fournisseur de l'UE (24% des importations de l'UE en provenance de la Méditerranée).

Cette dépendance vis à vis de l'UE est d'autant plus réelle que les échanges entre les pays méditerranéens restent très faibles.

Le pays le plus ouvert sur son environnement immédiat, la Tunisie, n'effectue que 5% de ses échanges avec ses voisins.

L'UE pourrait ici jouer un rôle important en favorisant le développement de ces relations.

L'histoire de l'UMA, créée en 1989 et stoppée en 1993, est révélatrice de l'échec de ces pays à construire conjointement les bases d'un partenariat interne leur permettant de lutter plus efficacement contre des problèmes communs et d'affronter ainsi l'économie extérieure.

Or ces pays ont aujourd'hui l'obligation de dépasser leurs différents pour promouvoir une harmonisation des politiques commerciales, industrielles, agricoles, monétaires...rendue indispensable par la mondialisation de l'économie.

En participant à cette reconquête d'une identité commune, l'UE favoriserait non seulement l'émergence d'une zone économique prospère, mais également la capacité de ces pays à lutter contre leur fragilités internes, pour leur propre sécurité comme pour celle de l'Europe.

L'avenir des pays méditerranéens passe donc principalement par un accroissement de plus en plus important et de mieux en mieux organisé des liens existants avec l'Europe.

Mais à cette dimension économique d'une relation euro-méditerranéenne, se greffe une dimension sécuritaire, aujourd'hui incontournable pour la construction d'un espace euro-méditerranéen stable et structuré.

En effet, parallèlement à la recherche d'un équilibre économique pour cette zone, l'UE et les pays méditerranéens ont à affronter, pour leur sécurité respective, des questions de pression démographique, de migration des populations et de stabilité des régimes (stabilité interne et stabilité entre pays méditerranéens), qui rendent aujourd'hui l'espace euro-méditerranéen encore fragile.

12) L'UE ET LA MEDITERRANEE : des enjeux de sécurité pressants :

Nombre d'Etats européens, dont la France, considèrent en effet que la zone principale d'instabilité dans les années à venir est la Méditerranée.

L'effondrement de l'Union Soviétique et de ses satellites, la Guerre du Golfe, la poussée des mouvements islamistes, liés à la dépendance énergétique des nations européennes (environ 40% de l'approvisionnement en pétrole et gaz naturel passent par la Méditerranée) sont autant d'éléments qui justifient cette appréciation.

Les pays méditerranéens ont à faire face aujourd'hui au spectre de l'intégrisme (Algérie, Tunisie, Egypte) et aux problèmes du terrorisme, de trafics d'armes et de la criminalité organisée, souvent liés.

A ceci se rajoute l'explosion démographique de la plupart des pays (200 millions d'habitants pour les PTM à ce jour et des prévisions d'augmentation de 90% entre 1990 et 2025), et le problème de la drogue qui sévit notamment au Maroc, en Turquie et en Syrie.

Or, l'évolution économique de ces pays est étroitement liée à celle de l'environnement de la région, dont la dégradation devient un danger croissant pour son développement économique et, à terme, pour la stabilité et la sécurité de l'Union Européenne.

Seule une aide extérieure forte, et pas uniquement économique, permettra à ces pays d'affronter les situations actuelles et d'en maîtriser l'issue.

L'Europe peut alors être vue comme le partenaire naturel. L'Europe mais pas seulement l'Europe.

Les Etats-Unis sont très présents dans la région, et la Méditerranée fait aujourd'hui l'enjeu d'une compétition entre les Etats-Unis et l'Europe (au

sein de laquelle la France entend bien jouer son rôle) pour l'aide à l'organisation de ces pays.

13) L'UE ET LA MEDITERRANEE : des enjeux de sécurité et des enjeux politiques :

Les oppositions entre Américains et Européens se situent au niveau même de la définition de la zone méditerranéenne. Ainsi, quand les hauts responsables américains pensent au bassin méditerranéen, ils pensent avant tout à la zone orientale, et surtout à la Grèce et à la Turquie ainsi qu'à la région de la Mer Noire. Et ils voient la Méditerranée comme un tremplin vers le Moyen-Orient et le Golfe Persique.

Pour les responsables politiques européens, notamment dans des pays comme la France et l'Espagne, il s'agit d'abord de la zone occidentale et plus particulièrement du Maghreb.

A ce jour, les approches politico-économiques et politico-militaires de la région restent donc séparées. Cette séparation, en partie due à la divergence de vues relative au bassin méditerranéen, est renforcée par le fait que la politique, dans le domaine politico-économique relève essentiellement de l'UE, alors que dans le domaine politico-militaire, elle relève de l'OTAN ou dépend largement de la planification des Etats-Unis en matière de défense. Les Etats-Unis n'ont ainsi joué aucun rôle dans le débat sur l'actuelle initiative méditerranéenne de l'UE.

(Cette attitude distante vis-à-vis de la participation des Etats-Unis est assez proche de l'ambivalence de WASHINGTON à l'égard de la participation européenne dans d'autres parties du monde et en particulier dans le processus de paix au Moyen-Orient).

Si, pendant longtemps, les Etats-Unis ont d'avantage été préoccupés par la situation en Europe de l'Est, ils se tournent aujourd'hui vers ce flanc Sud de l'Europe.

Ainsi W. Perry, Secrétaire à la Défense des Etats-Unis a-t-il proclamé à SEVILLE (29 et 30 septembre 1994) :

« *En matière de sécurité, la principale ligne de front –de l'OTAN- s'est déplacé du Centre Europe vers le Flanc Sud* », indiquant bien de ce fait que les Etats-Unis entendaient jouer un rôle accru dans la région.

Les Etats-Unis sont aujourd'hui déjà très présents dans certaines parties de la zone méditerranéenne, du fait de leur soutien à l'Egypte et de leur engagement auprès d'Israël. Ceux-ci bénéficient en effet d'une aide financière et militaire massive, instaurée en faveur de l'accord de paix en 1979 (ce qui peut favoriser les écarts de développement entre pays méditerranéens).

Globalement les Etats-Unis restent les grands maîtres du jeu sur cet espace méditerranéen. La 6^e flotte, sous couvert de l'OTAN, est la seule force militaire significative sur la zone et les Américains la mettent à profit

pour assurer la police et installer leur suprématie sur l'ensemble de la zone. Leur soutien à Israël et à l'Égypte et la signature des accords de Camp David en 1978 leur ont assuré une situation confortable au Proche-Orient.

Ils sont enfin le soutien des monarchies du Golfe, rôle pilier qui leur permet de contrôler l'équilibre mondial des hydrocarbures.

Mais si l'Europe, et à juste titre, entend jouer un rôle en terme de sécurité globale dans la région méditerranéenne, elle devra établir au plus tôt un consensus entre l'UE et l'UEO sur le partage de leurs responsabilités respectives dans le dossier méditerranéen (l'UEO regroupe en Méditerranée, la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. La Turquie est membre associé).

En effet, la plupart des sujets évoqués par l'UE pour la création d'un partenariat politique et de sécurité euro-méditerranéen ont déjà fait l'objet d'un dialogue avec les pays du Maghreb, l'Égypte et Israël. Or, l'UEO n'a pas été invitée à participer aux réflexions de l'UE... Preuve, s'il en était besoin, que l'Europe est encore loin de constituer cette unité qu'elle revendique pourtant si fortement. Le rapprochement en cours des deux organisations, que symbolise la nomination de monsieur SOLANA, secrétaire général de l'UEO, au poste de M. PESC, devrait faire disparaître ce problème.

Ainsi, pour J. de LIPKOWSKI, auteur d'un rapport sur « la sécurité dans la région méditerranéenne » du 04 novembre 1996, adopté par le Conseil de l'UEO :

« l'efficacité de la composante européenne, matérialisée par l'UE et l'UEO, ne sera obtenue que par la mise en œuvre de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC), en particulier de la procédure de prise de décisions. Cette procédure de prise de décisions revêt une importance primordiale pour que la partie européenne d'un partenariat euro-méditerranéen joue pleinement son rôle. En effet, les intérêts méditerranéens de la Suède ou du Danemark ne sont pas ceux de la France, de l'Espagne ou de l'Italie, mais les intérêts méditerranéens de l'Europe les concernent tous... »

Il s'agit donc pour l'Europe de trouver une unité d'action, afin d'être en mesure d'intervenir de façon coordonnée. C'est l'un des enjeux actuels que d'arriver, pour l'Europe, à structurer et organiser son action, afin d'être en mesure de jouer son rôle et de défendre ses intérêts, en tant que tel, et face aux États-Unis.

Mais si l'UE ne parvient pas à équilibrer la puissance politique des États-Unis dans la région, elle dispose d'atouts (surtout économiques), et en son sein, la France entend bien jouer un rôle moteur.

Première puissance méditerranéenne, la France a en effet choisi de se distinguer de la politique américaine dans cette région du monde :(extrait du discours du CAIRE)

« L'Europe doit assumer ses responsabilités. Elle le fait déjà sur le plan économique en apportant au peuple palestinien, dans le cadre d'un effort massif pour l'ensemble de la région, près de la moitié de l'aide qu'il reçoit. Mais l'Europe ne saurait seulement être un bailleur de fonds. Elle doit apporter, davantage que par le passé, sa contribution politique à un règlement de paix qu'elle doit également co-parrainer... »

« Le grand chantier de l'espace méditerranéen est désormais ouvert. L'ambition de la France est de bâtir un partenariat nouveau autour d'une mer qui retrouverait sa vraie vocation : la rencontre, l'échange, la paix ».

Plus généralement, il s'agit d'affirmer la politique française et européenne (Conférence des ambassadeurs du 29 août 1996, prononcée par le Président de la République) : *« la France et l'Europe doivent donc saisir l'occasion que leur offre cette période de transition incertaine pour affirmer leur vision, défendre leurs intérêts, assurer leur place dans le monde qui s'ébauche et qu'elles doivent contribuer à façonner ».*

La volonté française de favoriser la construction d'un espace euro-méditerranéen, relève de cette stratégie globale, mais l'affirmation, fort juste, du Président de la République, *« l'Europe ne saurait être seulement un bailleur de fonds »*, est révélatrice des limites de la stratégie et de la politique en la matière...

Si la France défend aussi ardemment ce projet, sans en ignorer les limites, c'est aussi pour affirmer et accroître sa position.

En donnant corps à un ensemble méditerranéen elle peut être assurée de son rang de puissance mondiale, étant la première puissance de cet espace méditerranéen. (au sein de l'Europe la France est le pays qui a la plus forte balance commerciale avec les pays méditerranéens : 3698 millions d'écus 1995 sur un total de 17251).

Face à l'Allemagne, première puissance en Europe et premier partenaire de l'Europe centrale et orientale, PARIS a besoin de cette dimension méditerranéenne pour maintenir un équilibre. Cela lui permettrait de plus, en impliquant ses partenaires européens, de ne plus rester seul dans la gestion du conflit algérien.

oOo

Ainsi, l'institutionnalisation des relations entre l'UE et les pays du bassin méditerranéen semble être devenu une nécessité reconnue par tous. Cette prise de conscience collective et la volonté affichée d'aboutir sont finalement assez récentes, ce qui explique les résultats mitigés des initiatives prises avant la Conférence de BARCELONE.

ooOoo

2) LES RELATIONS EURO-MEDITERRANEENNES : **UNE HISTOIRE RECENTE :**

Il peut sembler surprenant que la formalisation des relations de l'Union Européenne avec les pays du bassin méditerranéen ait moins de trente ans, compte tenu des intérêts réels de chacune des parties, mais aussi des liens affectifs qui unissent certains pays (à la France en particulier), d'une culture et d'une histoire partagées.

Certes les relations entre l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens n'ont en effet cessé de se développer depuis les toutes premières années qui ont suivi la création de l'Europe. Les initiatives restèrent cependant assez marginales jusqu'aux années 70, marquées, en 1973, par le 1^o choc pétrolier.

A partir de cette date, les étapes marquantes de l'histoire de ces relations, jusqu'aux décisions prises à BARCELONE, peuvent être présentées en deux phases, que nous allons décliner successivement.

21) Période 1976 – 1991 :

Il faut donc attendre le début des années 70 pour voir se dessiner une véritable politique communautaire en direction des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Cette politique a permis de conclure, entre les années 1975 et 1979 une série d'accords de coopération avec la plupart des pays méditerranéens (1976 Algérie, Tunisie, 1977 Egypte, Jordanie, Liban et Syrie). Ces accords comportaient trois volets :

- un volet commercial et tarifaire, impliquant le libre accès des produits industriels de ces pays au marché communautaire, ainsi qu'un traitement préférentiel pour leurs produits agricoles ;
- un volet de coopération dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement ;
- un volet financier, avec des protocoles financiers quinquennaux, incluant des dons budgétaires et des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le dialogue bloque cependant sur les préoccupations trop économiques des européens et trop politiques des pays arabes.

D'autre part, les résultats concrets de cette politique n'ont pas été jugés satisfaisants. Malgré l'évolution de la structure des exportations des pays méditerranéens, dont les deux tiers sont désormais constitués de produits manufacturés, leur balance commerciale avec la CEE restait déficitaire.

22) Période 1992 – 1995 :

Au début des années 90, une nouvelle étape a été franchie avec l'adoption de la « Politique Méditerranéenne Rénovée » (PMR). Outre la reconduction des différents protocoles financiers, la PMR a créé une nouvelle forme de coopération appelée « coopération financière horizontale » (prêts de la BEI destinés au financement de projets de coopération régionale entre les pays méditerranéens).

Ce sont trois événements récents qui ont modifié en profondeur la situation dans cette zone stratégique sensible et obligé ainsi la Communauté européenne à mettre en place cette « Politique Méditerranéenne Rénovée ».

-Le premier est l'adhésion de la Grèce en 1981 et de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) en 1986 au Marché Commun. Cet élargissement vers le Sud avait pour conséquence, dans le domaine agricole, de compliquer les relations euro-maghrébines, puisque la concurrence des nouveaux Etats pénalisait les exportations des pays d'Afrique du Nord sur le marché communautaire.

-Le deuxième élément est l'effondrement de l'empire soviétique. La chute du mur de Berlin en 1989 a bouleversé les relations Est-Ouest ; et la Communauté a donné la priorité aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) en négligeant l'aide économique aux pays méditerranéens du Sud.

Un rééquilibrage s'imposait. Le Conseil Européen l'a progressivement compris et a décidé, au nom de la stabilité et de la sécurité, d'augmenter de 40% l'enveloppe consacrée à ces pays : celle-ci est alors passée de 1618 millions d'écus pour la période 1986-1991 à 2375 millions pour les années 1992-1996. Les Etats européens méditerranéens, France, Italie, Espagne, ont fait de l'axe euro-méditerranéen une priorité à partir de 1993-1994.

-Le troisième événement à l'origine de la PMR est la conclusion en 1994 du cycle de l'Uruguay qui a mis un terme aux avantages accordés avant, à titre préférentiel, aux pays méditerranéens par la Communauté. Le GATT a été remplacé le 1^{er} janvier 1995 par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; de nouvelles négociations tarifaires entre pays industrialisés et pays en voie de développement (PVD) vont prendre le relais dans les prochaines années.

La coopération reste cependant limitée aux seuls domaines économiques et financiers.

oOo

C'est en décembre 1994 que l'Europe, prenant réellement conscience de l'importance stratégique de son flanc Sud, définit un véritable projet géopolitique : faire de la Méditerranée « *un lac de paix* ». Ce projet se

formalise lors de la Conférence de BARCELONE en novembre 1995, qui trace les lignes d'un partenariat global et ambitieux.

ooOoo

3) LA CONFERENCE DE BARCELONE :

« Contrairement à ce que l'on dit souvent, la Méditerranée est une idée neuve en politique.

Depuis l'effondrement de l'empire romain, l'espace méditerranéen est l'enjeu de rivalités militaires et commerciales.

Aujourd'hui, la France veut en faire un trait d'union politique.

Elle veut en faire une ambition essentielle de l'Union Européenne.

Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud ».

Cet extrait du discours du Président de la République, prononcé au CAIRE le 08 avril 1996, traduit bien la volonté de l'Union Européenne de faire des pays du bassin méditerranéen des partenaires privilégiés, et pas uniquement dans le domaine économique.

C'est au cours de sa réunion des 9 et 10 décembre 1994, à Essen, que le Conseil européen a, dans un même document final, d'une part arrêté une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale, et d'autre part défini la Méditerranée comme « *zone prioritaire d'importance stratégique* ».

A la suite de ce conseil, le Conseil européen de CANNES, sous la présidence française, a pris en juin 1995 deux décisions : porter le montant des aides financières à 4,6 milliards d'écus pour la période 1995-1999, sans compter les prêts équivalents de la BEI, et convoquer à BARCELONE, à l'automne 1995, une conférence entre l'Union Européenne et les Etats méditerranéens du Sud.

Objectif : transformer, par une relation de partenariat, la Méditerranée « *en lac de paix* » et « *en faire une zone de prospérité, de stabilité et de sécurité* » ; stratégie ambitieuse et généreuse qui implique une approche globale et intégrée de tous les problèmes.

La France qui plaide pour que l'Europe s'intéresse à ses voisins du Sud autant qu'à ceux de l'Est est concernée au premier chef. Pour l'ancien Premier Ministre Alain JUPPE, il s'agissait de faire du bassin méditerranéen, contre les fanatismes, une « *véritable mer commune* », et le ministre des Affaires Etrangères (Hervé de CHARRETTE) avait parlé d'une rencontre historique.

Cette initiative était l'occasion pour la France de conforter sa place prépondérante en Europe et de contrebalancer l'influence grandissante de l'Allemagne.

La Déclaration de BARCELONE peut être aussi considérée comme le premier acte de politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Néanmoins, si la Conférence de BARCELONE peut apparaître comme un début, elle n'est en réalité qu'une nouvelle ère, sans doute plus coordonnée et mieux organisée, des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens.

31) Les trois volets d'un partenariat global :

C'est en novembre 1995 que s'est tenue cette Conférence.

Elle regroupait les quinze Etats membre de l'Union Européenne : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Royaume-Uni ; et les douze « Pays Tiers Méditerranéens » (PTM) : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Autorité Palestinienne. La Mauritanie, sur demande de la France, a été invitée en observateur ; l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et la Ligue des Etats arabes, deux organisations internationales qui jouent un rôle en Méditerranée, ont bénéficié du même statut (1).

Le partenariat qui a été instauré comprend trois volets qui forment un tout : politique et de sécurité ; économique et financier ; social, culturel et humain. L'objectif est de créer une synergie entre ces trois volets complémentaires et une interaction efficace. Il vise à terme une grande zone de libre-échange et une « zone de paix, de stabilité et de prospérité ».

-volet politique et de sécurité : ce volet est surtout constitué de grands principes (désarmement, non-recours à la force, règlement pacifique des conflits, autodétermination des peuples...), l'objectif étant l'instauration « d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée ».

Le dialogue politique et sur la sécurité est inspiré, sur le plan instrumental, de l'expérience de l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Les questions de sécurité sont approfondies à travers quelques lignes directrices comme la limitation des forces militaires dans les Etats de la région, l'adhésion aux régimes existants en matière de non-prolifération des armes.

-volet économique et financier : pour favoriser le développement, le Sud devait recevoir d'ici la fin du siècle 4,7 milliards d'écus.

le projet d'une zone de libre échange basée sur les principes de l'économie de marché et la promotion du secteur privé a été adopté. Cette coopération économique doit passer par l'accroissement des investissements internes et étrangers. Les priorités de la coopération porteront sur les investissements dans les infrastructures, l'aide aux entreprises du secteur privé, la protection de l'environnement et

l'encouragement à toutes les formes de coopération Sud-Sud et régionales.

(1) UMA : Algérie, Mauritanie, Maroc, Tunisie. Ligue des Etats Arabes : Algérie, Bahreïn, Les Comores, Djibouti, Egypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Emirat Arabes Unis, Yémen.

-volet social, culturel et humain : l'Europe exclut la libre circulation des personnes entre les deux rives de la Méditerranée, mais elle entend favoriser les échanges « entre les sociétés civiles », en décentralisant la coopération vers des acteurs non étatiques : universités, organisations non gouvernementales, médias... Elle met l'accent sur les échanges culturels et éducatifs, le développement de la coopération décentralisée, la gestion maîtrisée de l'immigration.

Les instruments de coopération entre l'UE et les Pays Tiers Méditerranéens ont été modifiés. Ainsi, les protocoles financiers bilatéraux ont disparu et seront remplacés par un règlement financier unique, MEDA ; tandis que les accords de coopération liant l'UE aux PTM devrait progressivement laisser la place à de nouveaux accords, les accords euro-méditerranéens d'association (dont l'exécution, à la différence des anciens accords de coopération, devrait être soumise à une double conditionnalité : aides liées au rythme d'avancement des réformes, et au respect des droits de l'homme).

Sur le plan institutionnel, le suivi de la Conférence doit être assurée par une conférence, au moins annuelle, des Ministres des Affaires Etrangères et par un « Comité euro-méditerranéen du processus de BARCELONE », composé de hauts fonctionnaires. La Déclaration est complétée par un programme de travail qui s'articule autour des trois volets.

Le programme de travail, pour le volet économique, prévoit que des réunions se tiendront périodiquement au niveau des Ministres, de fonctionnaires ou d'experts, afin de promouvoir la coopération dans différents domaines :

*l'établissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange, qui prévoit des actions sur les normes et la coopération entre instituts de statistiques par exemple,

*l'investissement,

*l'industrie,

*l'agriculture,

*les transports,

*l'énergie,

*les télécommunications et technologies de l'information,

*l'aménagement du territoire,

*le tourisme,

*l'environnement,

*les sciences et technologies,

*l'eau,

*la pêche.

32) La Déclaration de BARCELONE :

La déclaration de BARCELONE a officialisé les décisions prises lors de la Conférence.

Sur le plan politique une « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité » devait être rédigée collectivement, destinée à garantir la sécurité et la stabilité de la région, préalable indispensable à tout progrès dans le domaine de l'économie.

Sur le plan économique, l'objectif affiché est d'établir à l'horizon 2010 une zone de libre échange dans laquelle les produits manufacturés circuleront librement, les produits agricoles connaissant une libéralisation progressive. Dans l'optique d'accroître la compétitivité économique des pays méditerranéens et de parvenir à une croissance économique durable, huit thèmes d'actions ont été retenus.

Ils sont reproduits ici, tels que présentés par la Commission :

-créer un environnement propice : les gouvernements doivent fournir aux milieux d'affaires un environnement sûr et stable assurant une stabilité macro-économique et doté de régimes réglementaires et fiscaux transparents et non discriminatoires.

En collaboration avec les Etats membres de l'Union et les institutions internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) et au moyen d'un dialogue bilatéral approfondi avec des pays partenaires sur la politique macro-économique, la Commission apporte un appui aux partenaires et finance les actions d'ajustement structurel au moyen d'un soutien direct à la balance des paiements. La dimension sociale de l'ajustement constitue une spécificité de l'action communautaire, avec la prise en compte prioritaire des secteurs sociaux et la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi.

-faciliter les échanges : dans la perspective du libre échange, la Commission fournit une assistance technique en matière d'harmonisation des normes(2) et soutient la mise en place de dispositifs de gestion des exportations pour le secteur

(2)Exemple du Liban avec le « projet de normes industrielles et commerciales » de l'UE : soutien au Liban pour la création d'une organisation nationale de normalisation, définition de normes, instauration de lois et de réglementation sur la certification, agrément de laboratoires, coopération avec des organisations internationales. Dans chaque cas, le projet doit fournir une assistance technique spécialisée, des activités de formation et une partie de l'équipement nécessaire. Autres exemples : avec le Maroc pour 1575000 écus, en Jordanie pour 30000 écus.

-promouvoir l'investissement : la région méditerranéenne connaît un niveau insuffisant d'investissement étrangers. Or ceux-ci jouent un rôle crucial pour le transfert de savoir-faire et de technologies. La croissance économique, dont ont besoin les partenaires méditerranéens pour tirer parti de la zone de libre échange, dépend en grande partie de leur capacité à attirer ces investissements étrangers, en particulier européens.

Pour cela, une simplification des lois, des règlements et des procédures est indispensable. Le programme MEDA fournit une assistance technique pour une série d'actions, par exemple mobiliser les ressources d'investissement, renforcer le rôle des banques centrales, développer des banques commerciales efficaces, créer de nouveaux fonds de capital-risque ou, plus généralement, améliorer le cadre juridique et administratif des investissements étrangers.

-encourager les privatisations : des programmes d'appui à la privatisation ont été lancés ou sont prévus pour faciliter le transfert effectif de propriété, de gestion et de contrôle du secteur privé. L'expérience de l'UE pour la privatisation des télécommunications et d'autres infrastructures économiques est mise à la disposition des partenaires.

-améliorer les infrastructures : qu'il s'agisse de l'électricité, de l'eau, des communications, ces services sont essentiels à la compétitivité des entreprises. Afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des sociétés d'infrastructures gérées par l'Etat, les programmes mis en place par la Commission encouragent la concurrence et incitent, là où c'est possible, le secteur privé à injecter des capitaux et du savoir-faire.

-soutenir les petites et moyennes entreprises : les PME, souvent familiales, sont la principale source de création d'emplois dans la plupart des pays méditerranéens. Or leur développement est souvent freiné par un environnement bureaucratique et des difficultés à se procurer des financements. La simplification des procédures administratives et l'accès au crédit constituent une priorité.

-développer les ressources humaines : la formation à la gestion des entreprises est l'un des axes prioritaires des actions menées par l'UE. L'enseignement doit en particulier répondre rapidement aux besoins croissants du secteur privé en cadres maîtrisant les outils de gestion moderne et surtout ouverts au monde extérieur.

Prenant en compte la grande diversité des situations, la Commission européenne entend développer des actions essentiellement au niveau bilatéral.

-améliorer la compétitivité des entreprises : la Commission européenne met en place des Centres d'Affaires chez plusieurs partenaires méditerranéens pour soutenir les entreprises, par exemple, réorganiser leurs méthodes de fonctionnement, introduire une comptabilité informatisée, changer la gamme de leur production ou trouver des partenaires européens pour la sous-traitance.

Des centres financés par l'UE ont été implantés en Egypte, Syrie, Jordanie, dans les Territoires palestiniens, au Maroc et en Tunisie. Ces centres doivent fournir toute une série de services de consultation, d'information et de formation aux entreprises en faisant la demande. Les services vont de la planification, au développement de la gestion, des exportations, en passant par la conception et le développement du produit, l'amélioration de la productivité ou encore la gestion de la qualité. Une des grandes parties du travail des centres consiste à encourager la

collaboration entre sociétés européennes et sociétés méditerranéennes sous des formes variées, comprenant les entreprises communes, la concession de licences, la sous-traitance.

La période de transition, avant la zone de libre échange, vise à préparer les économies du Sud et de l'Est méditerranéen à affronter les conditions de la concurrence mondiale, et d'abord européenne. L'expérience de la libéralisation de l'économie des PECO sera mise à profit. Les priorités de la coopération seront donc les investissements, le soutien aux entreprises (cadre réglementaire, marché des capitaux, crédit, transferts de technologie...) et notamment aux PME, l'environnement, la pêche, les infrastructures et les transports.

Le programme était imposant et les objectifs ambitieux. Le financement, tel qu'il a été obtenu au sommet de CANNES et confirmé à BARCELONE (4,685 milliards d'écus sur cinq ans) peut cependant paraître faible par rapport aux résultats attendus, ou au contraire, sembler trop élevé pour des résultats qui de toute façon ne pourront répondre entièrement aux attentes actuelles.

Cet élan donné à CANNES et officialisé à BARCELONE a été entériné à MALTE les 15 et 16 avril 1997, même si cette dernière rencontre n'a pas tenu toutes ses promesses.

Dix-huit mois après la Conférence de BARCELONE, qui avait jeté les bases de ce nouveau partenariat euro-méditerranéen, les 27 pays participants étaient pratiquement tous représentés par leur Ministre des Affaires Etrangères à la Conférence ministérielle de La VALETTE, à MALTE, les 15 et 16 avril 1997.

Trois priorités étaient inscrites à l'ordre du jour : confirmer les orientations de BARCELONE et mettre en valeur les résultats déjà acquis, cibler les activités sur un certain nombre de priorités et enfin, adopter des mesures complémentaires.

Concernant le volet du dialogue politique et de sécurité, la Commission européenne appelait les 27 Ministres à donner une impulsion aux travaux sur la future Charte euro-méditerranéenne pour la stabilité, Charte qui devait s'inspirer du Pacte de stabilité scellé il y a quelques années entre l'UE et les pays d'Europe centrale et orientale.

Concernant le volet social, culturel et humain, la poursuite du dialogue entre les cultures, les civilisations, des programmes pour les jeunes, la santé, l'éducation et la formation reste une priorité.

Concernant le volet économique, MALTE a noté le respect de l'engagement financier de 4,685 milliards d'écus, convenu lors du Conseil européen de CANNES et a souligné la prise en compte des engagements de fonds budgétaires communautaires en 1995 et 1996 de 1205 millions

d'écus sous forme de subvention et de la signature de prêts de la BEI d'un montant de 1,694 milliard d'écus.

L'engagement de 1,002 milliard d'écus sous la forme de subventions pour 1997 a été confirmé et le Conseil a donné son accord pour des prêts de la BEI jusqu'à 2,310 milliards d'écus pour la période 1997-1999.

La poursuite de MEDA est souhaitée, mais « *de façon juste et équitable selon des procédures transparentes* » et des accords d'association devront être accélérés.

En priorité devront être poursuivies les actions concernant :

- le développement de la coopération intra-régionale et sous-régionale,
- la promotion des investissements privés,
- la coopération industrielle,
- le dialogue sur la dette extérieure de 8 Pays Tiers Méditerranéens en dehors de la Libye et d'Israël (environ 200 milliards de dollars) ; le poids de la dette représenterait plus du tiers des recettes d'exportations des PTM.

Si la réunion de la Conférence de MALTE, conformément aux décisions prises à BARCELONE, semblait confirmer que le processus était engagé, les résultats de quatre journées de réunion d'ambassadeurs et d'experts et des deux journées de session ministérielle furent décevants.

Un diplomate du groupe arabe - méditerranéen a usé d'une formule nette en affirmant que le contenu du premier volet (politique) « *demeure fragile* », le second (économique) « *mérite d'être précisé encore plus* » et le troisième, sur les aspects sociaux, humains et culturels, « *est dans l'impasse* ».

Il est vrai que la Conférence fut totalement submergée par la crise du Moyen-Orient et a dû ignorer son propre ordre du jour pour se concentrer sur les moyens de renouer les contacts directs entre Israéliens et Palestiniens.

Deux ans après, sous la plume d'Anne FULDA, dans le Figaro des 13 et 14 novembre 1999, le Président de la République dressait le constat de cet échec annoncé :

« Reçu à MARSEILLE pour le 26^e centenaire de la fondation de la cité phocéenne, le Président CHIRAC a rappelé que la France avait « *lancé la première l'idée de la Conférence euro-méditerranéenne de BARCELONE* ». Il a regretté que depuis, « *le processus engagé n'ait pas tenu toutes ses promesses* ». En raison « *des difficultés du processus de paix au Proche – Orient et du fait que la volonté politique n'a pas toujours été au rendez-vous* ».

Pour le Président, « l'enjeu est immense : l'avenir de la paix, de la stabilité et de la liberté, de la prospérité sur les deux rives » de la Méditerranée. « L'objectif est clair : réduire la fracture, l'incompréhension, les disparités, qu'elles soient démographiques, économiques, culturelles ou politiques, entre les Etats et les populations de la région ». ».

oOo

Le partenariat portait en germe ses propres limites dans les domaines économiques et politiques et les difficultés à surmonter restent importantes.

ooOoo

4) LES LIMITES DU PARTENARIAT ET LES DIFFICULTES A SURMONTER :

41) LES LIMITES A LA COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE :

411) Les limites d'une coopération économique :

Si l'objectif d'établir une zone de libre échange est clairement affiché, on ne trouve par contre pas d'objectif d'intégration de ces pays dans l'Europe, comme c'est le cas pour les PECO. Subsiste alors le risque que cette zone de libre échange profite surtout à l'Europe (qui demeure fermée aux produits agricoles de ces pays, et n'accepte, à ce jour, que les produits industriels, encore peu concurrentiels...).

On peut également s'interroger sur la capacité des Etats membres de l'UE à financer ainsi ces pays, alors que la plupart d'entre eux, s'il sortent actuellement de la crise économique, doivent s'adapter aux exigences de la mondialisation.

De plus, cette politique européenne favorisera t'elle une autonomisation de ces pays ?

Certains arbitrages révèlent en effet de choix politiques et sociaux propres à chaque pays. On peut alors se demander dans quelle mesure cette « offre » ne constitue pas davantage un soutien à des pays en difficulté qu'une incitation réelle à l'ouverture.

Il est en effet aujourd'hui difficile de comprendre comment les Pays Tiers Méditerranéens pourront reprendre l'initiative (on peut ici penser à l'UMA par exemple) dans le cadre d'un partenariat visant tout à la fois à régler des problèmes aussi complexes que celui de la sécurité (terrorisme, drogue...), du développement économique des pays, voire de la compétition avec les Etats-Unis.

De même, la solution aux problèmes méditerranéens passe-t-elle par l'adoption fidèle d'un modèle imposé ? Existe-t-il un modèle standard ?

Le partenariat devra en effet veiller à ne pas imposer un modèle économique à perspective mondiale qui ne tienne pas compte des situations locales.

L'objectif est-il réellement d'aider ces pays, ou, pour l'Europe, de préserver et d'accroître des parts de marché et de se positionner face à la

politique des Etats-Unis dans la région, en terme économique comme en terme géostratégique ?

Les espoirs, affichés ou non, d'une coopération euro-méditerranéenne profitant à l'UE ne peuvent être ignorés. L'UE est dépendante pour une bonne part des ressources naturelles passant par la Méditerranée et a tout intérêt au développement d'un partenariat lui assurant non seulement la continuité des approvisionnements, mais également, via le développement économique de ces pays, l'accès à de nouveaux débouchés pour ses produits.

On peut également regretter que des actions d'aides pour des problèmes spécifiques de la drogue ou de la lutte contre la violence (terrorisme), qui nécessite un soutien économique important, n'aient à ce jour pas fait l'objet de programmes connus.

En effet, pour faire face aux réseaux (drogue, criminalité) qui sont aujourd'hui internationaux, seule une étroite collaboration euro-méditerranéenne pourra apporter des réponses en mesure de résoudre les problèmes de sécurité.

Ainsi, en terme de sécurité, des limites sont également visibles.

412) Les limites d'un partenariat politique et de sécurité :

La Charte prévue dans ce domaine a pris beaucoup de retard, par rapport aux ambitions affichées initialement.

On peut également s'étonner de constater que, malgré l'existence de ce volet sécurité, les industries de sécurité (dans leur dimension civile) soient aujourd'hui exclues des coopérations industrielles.

La sécurité de la zone, et de chacun des pays, passe pourtant aussi par des acquisitions ou des développements d'instruments de surveillance du territoire, de contrôle d'installations, ou de zone de pêche par exemple. Les pays méditerranéens concernés par la drogue, le terrorisme, ou le développement de la criminalité organisée, souhaiteraient sans doute pouvoir disposer de moyens de contrôle opérationnels et organisés qu'à ce jour les technologies occidentales sont capables de fournir.

La crainte d'éventuels détournements de ces technologies est sans doute encore trop grande, et le domaine de la sécurité sans doute encore « domaine réservé » pour que s'instaure ce type de commerce.

Mais on peut regretter que des industries européennes, qui aujourd'hui, en vue de préserver et développer leurs marchés, développent justement des activités civiles, ne puissent participer à l'élan économique ainsi donné vers cette région.

En France, les grands industriels comme THOMSON CSF, ou DASSAULT, MATRA CAP SYSTEMES, AEROSPATIALE, sont sans

doute tout à fait capables de répondre à des besoins de moyens propres à assurer la sécurité des pays méditerranéens.

A un niveau plus général, le non aboutissement actuel des travaux euro-méditerranéens de ce volet politique et de sécurité, soulève plusieurs questions.

Ainsi, l'Europe ne tente-t-elle pas de rendre enfin crédible, sur la zone méditerranéenne, sa politique étrangère et de sécurité commune, après l'expérience de la Yougoslavie ?

N'est ce pas pour elle un moyen d'imposer enfin sa dimension sécuritaire (de défense), face au géant américain ?

C'est ainsi qu'on peut lire dans un rapport de la Commission européenne de 1995, sous le titre : « *renforcement de la politique méditerranéenne : vers un partenariat euro-méditerranéen* », chapitre 5 : « *renforcer la présence de l'Europe dans le monde* », point 5.3 : PESC : « *une présence forte de l'Europe dans le monde ne peut être concrétisée sans le support d'une politique étrangère et de sécurité commune. C'est pourquoi la commission entend encourager les actions définies au titre de la PESC, en particulier dans les domaines suivants : la stratégie de pré-adhésion, les relations avec les partenaires méditerranéens (y compris le suivi de la Conférence de BARCELONE) et le processus de paix au Moyen-Orient (y compris le processus électoral)...* »

De même, qui devra maîtriser et coordonner le futur système euro-méditerranéen de sécurité ? La volonté de la France de prendre le commandement régional de l'OTAN du Sud de l'Europe donne une petite idée des problèmes à résoudre, (rappelons que les Etats-Unis n'ont pas été conviés à la Conférence de BARCELONE...).

S'ils acceptent de tirer les leçons des crises de l'ex-Yougoslavie, les Etats européens auront tout intérêt à s'impliquer fortement dans ce processus, s'ils ne veulent pas voir les américains s'imposer au dernier moment.

Enfin, comment croire à un partenariat global, alors qu'il est significatif de noter que les pays de la Méditerranée appartiennent à des organisations internationales diverses, aucune n'englobant la Méditerranée dans son ensemble ?

Les pays européens du Sud relèvent de l'UE, les mêmes et la Turquie sont liés par l'OTAN et le Conseil de l'Europe. Les pays du Sud et de l'Est méditerranéen sont rattachés à la Ligue Arabe et à la Conférence Islamique, ceux de la rive Sud également à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Il est d'autant plus difficile d'imaginer un système de sécurité et de coopération efficace dans cette région méditerranéenne, que l'historique des tentatives déjà entreprises, n'offre pas un bilan très positif. Nous citerons ici les plus marquantes.

Ainsi, l'initiative française de 1985, visant à grouper les pays des deux rives de la Méditerranée occidentale, dite des « 5+5 » (France, Italie,

Malte, Portugal, Espagne + Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie), a achoppé sur la question libyenne et la crise algérienne.

Dans le domaine de la sécurité, les tentatives faites par l'OTAN depuis décembre 1994 pour nouer un dialogue avec six pays du Sud de la Méditerranée (Egypte, Israël, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Jordanie) n'ont pas abouti à ce partenariat pour la paix qui était leur objectif, tandis que les échanges amorcés avec certains pays dans le cadre du Groupe Méditerranée de l'UEO, sont actuellement suspendus.

Ce sont probablement ces échecs qui ont conduits l'UE à aborder le problème dans sa globalité (la sécurité associée à l'économie et au développement social), à l'occasion de la Conférence de BARCELONE.

Mais la question qui se pose est de savoir quelle contribution le processus de BARCELONE, dont les ambitions sont très vastes, pourra apporter à la résolution des conflits parfois très concrets qui existent dans la région.

A ce titre, la Conférence de BARCELONE peut apparaître comme un cadre trop général et trop peu homogène pour apporter rapidement des résolutions aux conflits.

La Conférence a d'ailleurs elle-même posé ses limites : « *cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas pour vocation à se substituer aux actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais elle contribuera à favoriser leur succès...* ».

42) LES DIFFICULTES A SURMONTER RESTENT NOMBREUSES :

Il est évident qu'un certain nombre de difficultés, parmi les plus importantes, expliquent partiellement les limites du partenariat tel qu'il fut élaboré.

D'autres pourtant sont au fond du problème. Leur ampleur et la difficulté de leur résolution *expliquent* « *que la volonté politique n'a pas toujours été au rendez-vous* ».

421) Les réalités multiples au Sud et à l'Est :

Si le sigle officiel utilisé pour désigner les pays participants au partenariat euro-méditerranéen est unique (PTM), il n'en recouvre pas moins des réalités diverses.

Ainsi, certains auteurs distinguent aujourd'hui deux sous-ensembles, eux-mêmes en cours de constitution. Il y aurait d'une part les pays du « processus de paix » et d'autre part les pays de l'Union du Monde Arabe (UMA), qui regroupe depuis 1989, entre autres, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie autour d'un projet commun dans les domaines de la défense, de l'économie, des questions culturelles et internationales.

Une autre classification peut être faite en distinguant les pays exportateurs de ressources naturelles (pour le pétrole : Algérie, Tunisie...), et les autres, qui ne bénéficient pas de cette rente.

Une autre présentation peut être proposée par rapport à la question de l'eau, vitale aujourd'hui pour la zone et qui pourra constituer une source de conflit si rien n'est organisé pour une gestion équilibrée du potentiel existant.

Il existe ainsi des pays disposant de disponibilités élevées (Turquie), des pays dans lesquels les ressources se réduiront au siècle prochain (Algérie, Maroc) et des pays disposant de très peu de ressources (Egypte, Syrie, Israël, Tunisie).

Enfin, une présentation plus classique de ces pays reste d'actualité, en fonction de leurs liens respectifs avec l'Occident.

On distingue ainsi dans un premier groupe les pays proches de l'UE et particulièrement de la France pour des raisons historiques : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie (ensemble qui recouvre lui-même des réalités différentes si on compare la situation actuelle entre l'Algérie au bord de la guerre civile et celle du Maroc qui a déjà su tirer parti des aides extérieures pour un premier développement économique).

Le deuxième groupe est constitué par les pays du Proche Orient : Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Israël et l'Autorité Palestinienne, groupe loin d'être homogène...

La Turquie constitue un cas à part étant déjà associée à l'UE par un accord d'union douanière (depuis le 1^o janvier 1996) et membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le dernier groupe est constitué de Chypre et Malte (Chypre étant candidat à l'adhésion à l'UE, Malte ayant renoncé en décembre 1996).

On voit bien que le sigle PTM, aujourd'hui utilisé pour désigner cette zone méditerranéenne ne saurait refléter la diversité des pays qu'il recouvre.

L'un des enjeux de la construction de cet espace euro-méditerranéen sera donc la capacité des uns et des autres à établir un partenariat qui tienne compte de cette « multiplicité » méditerranéenne.

La Méditerranée n'est pas une, elle est plurielle, et la prise en compte de cette réalité pour la définition d'une politique d'ensemble, constitue une des difficultés majeures du défi aujourd'hui lancé à l'UE et aux PTM.

Mais la difficulté ne s'arrête pas là.

Cette pluralité des PTM est en effet à combiner aux problèmes économiques et de sécurité qui traversent la zone qui constituent pour l'UE des arguments majeurs pour orienter sa priorité vers le Sud.

En effet, les disparités importantes économiques et politiques entre les pays du Nord, du Sud et de l'Est de la Méditerranée et entre certains pays du Sud et de l'Est eux-mêmes ne facilitent pas l'application de mesures globales dans ces deux domaines.

Cela est d'autant plus vrai que demeurent des tensions permanentes entre Etats, ou des troubles à l'intérieur même de certains pays,

particulièrement au SUD, avec des risques de débordement . Quelques exemples sont révélateurs:

Nous avons vu que la crise du Moyen Orient a totalement occupé les 27 ministres de l'UE et des pays méditerranéen participant à la Conférence euro-méditerranéenne de Malte les 15 et 16 avril 1997, se substituant à l'ordre du jour prévu. Elle a suffi pour arrêter net le processus de BARCELONE, à peine amorcé.

Les explosions successives de l'ex-Yougoslavie peuvent laisser craindre à tout moment un embrasement des Balkans.

L'Algérie, même si l'élection de monsieur BOUTEFLIKA a fait naître un espoir de réconciliation, reste au bord de la guerre civile.

L'animosité entre la Grèce et la Turquie, exacerbée à Chypre, est d'autant plus gênante que tous deux appartiennent à l'OTAN, que la Grèce est membre de l'UE et que la Turquie aspire à y entrer. Ainsi, la Grèce soutient officiellement le processus engagé à BARCELONE, mais s'oppose dans la pratique aux projets qui pourraient bénéficier à la Turquie. Une situation particulièrement embarrassante pour l'UE.

422) Les contradictions européennes :

Derrière une unité apparente et un sigle unique, l'Union Européenne cache aussi ses différences et ses contradictions.

C'est cette hétérogénéité qui explique, au moins en partie, qu'il a fallu attendre la fin des années 90 pour qu'elle prenne réellement conscience que la stabilisation de la Méditerranée était l'un des défis du 21^e siècle.

Tous les pays membres n'apprécient pas les objectifs de la coopération de la même manière : pour les pays du Nord de l'Europe (à l'exception de la Belgique et de l'Allemagne) l'orientation se porte plutôt vers des mesures visant à favoriser le développement économique des pays du Sud méditerranéen. La France, l'Espagne et l'Italie, plus proches géographiquement ou historiquement, l'aspect politique de la coopération est plus important, pour apaiser les tensions dans cette région.

L'Allemagne, poids lourd de l'UE, oriente sa politique et ses efforts vers l'Est et les PECO, pour des raisons historiques et géographiques, mais aussi pour se placer sur les marchés importants qui s'ouvrent à elle et renforcer sa position dominante en Europe.

Ces conflits d'intérêts sont aggravés par le fait qu'en Europe les questions politiques et économiques d'une part, de sécurité et de défense d'autre part, sont traitées dans des enceintes qui, dans une large mesure s'ignorent mutuellement : l'UE et l'OTAN.

Enfin, des réticences existent, qui expliquent le « *manque de volonté politique* » si souvent reproché à l'UE :

Les pays méditerranéens de l'UE (Espagne, Grèce, Portugal, Sud de la France), qui ont des spécialités, notamment agricoles, proches de celles des pays du Maghreb, sont inquiets de la concurrence directe de ces derniers et des conséquences de celle-ci sur leurs opinions publiques.

Le climat d'instabilité sociale et politique de toute la rive Sud de la Méditerranée, le sentiment d'investir des sommes importantes en pure perte dans des économies archaïques, alors que l'effondrement de l'empire soviétique a déplacé le centre de gravité et d'intérêt de l'Europe vers l'Est, explique le relatif désintérêt pour les questions de coopération au Sud.

423) Une méfiance réciproque :

Cette diversité extrême des pays du partenariat est à l'origine d'une méfiance réciproque qui complique encore les relations et dont voici quelques exemples révélateurs :

La variété des croyances religieuses dans tous ces pays ne facilite pas le dialogue et les fièvres islamistes récurrentes, par la peur qu'elles suscitent, retardent la stabilisation de la zone et entretiennent la méfiance des pays du Nord.

Cette méfiance vis à vis de l'autre rive est partagée. L'intérêt de l'OTAN pour la Méditerranée a pu faire croire d'abord que l'organisation se cherchait un nouvel ennemi dans le fondamentalisme religieux. De même, les pays méditerranéens de l'Europe en créant l'EUROFOR et l'EUROMARFOR ont inquiété les pays du Sud qui considéraient que ces embryons de forces étaient tournés vers eux.

424) Les influences extérieures au bassin méditerranéen :

Même si le partenariat ne rencontre pas d'opposition formelle de la part de pays qui n'appartiennent pas au bassin méditerranéen, les intérêts ou la situation de certains peuvent constituer autant de freins à son développement. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la sécurité.

Jusqu'à présent, l'Europe n'a été envisagée qu'en tant qu'Union Européenne, soucieuse d'établir un partenariat euro-méditerranéen, susceptible de déboucher sur une coopération économique accrue et un véritable pacte de sécurité, et la Méditerranée, que sous les aspects des relations entre les Etats riverains et les pays membres de cette union. Or, depuis l'effondrement de l'empire soviétique, l'Europe a retrouvé une dimension plus large que la précédente association, qui correspond à son acception géographique traditionnelle.

L'effondrement de l'URSS a permis l'émergence de nombreux Etats indépendants, parfois riches en hydrocarbures et en ressources minières, qui peuvent nourrir des intérêts pour la Méditerranée. Nombreux sont ceux qui aspirent à rejoindre l'OTAN et l'UE. Leur intérêt pour la Méditerranée, minime pour l'instant, sera principalement influencé par leur position géographique. La Hongrie, reliée à la Mer Noire et au bassin méditerranéen par le Danube, la Slovaquie, soutenue par l'Italie, ou la

Roumanie, de culture latine ont, par exemple, des intérêts plus stratégiques dans cette région que la Pologne et la République Tchèque. Aucun de ces pays, candidats à l'adhésion à l'UE ne s'oppose bien sûr au partenariat. Mais l'UE se divise et disperse ses forces entre le soutien à l'Est et l'aide au Sud.

La Russie, bien qu'affaiblie, est toujours présente dans la Mer Noire. Lieu d'affrontement majeur au cours de la « Guerre Froide », la Méditerranée présente encore pour elle des intérêts stratégiques et politiques, mais aussi des enjeux économiques.

Historiquement, dont la partie septentrionale est prise par les glaces les 2/3 de l'année, a toujours cherché un accès maritime ouvert en permanence. La Mer Noire et son prolongement méditerranéen ont tout naturellement constitué ce passage. En outre, lieu de contact direct pendant cinquante ans entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, la Méditerranée était devenue un enjeu stratégique majeur pour les deux alliances, exacerbé par les immenses richesses pétrolières du verrou oriental du bassin.

Bien que la situation ait considérablement évolué et que la Russie n'ait plus les moyens de s'opposer à la puissance américaine, elle ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans et autour du bassin méditerranéen. Comme par le passé, la libre disposition des détroits turcs représente pour elle un véritable enjeu stratégique.

Sur le plan économique, la Russie doit désormais tout à la fois réorganiser ses sources d'approvisionnement et ses circuits d'exportation. Dans la mesure où ses moyens matériels et financiers ne lui permettent plus de s'éloigner de son territoire, elle va tout naturellement réorienter son commerce au plus près, donc en grande partie vers la Méditerranée.

Elle est déjà partie prenante à la zone de coopération économique de la Mer Noire et très présente dans l'économie turque.

Ces relations avec la Turquie sont cependant assombries par la solidarité de cette dernière avec certains Etats membres de la CEI (Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Azerbaïdjan). Les principaux sujets de désaccord portent sur l'oléoduc azéri qui doit contourner la Russie pour atteindre l'Anatolie, sur le projet de gazoduc sous la Mer Caspienne qui relierait le Turkménistan à l'Azerbaïdjan et sur le projet turc d'une grande route de la soie reliant l'Albanie à Pékin, en passant par Istanbul. Cette politique turque a pour conséquence le rapprochement entre la Russie et l'Iran. Ce jeu d'alliances pourrait, à l'avenir, très se révéler perturbateur des relations avec l'OTAN et l'UE (la Turquie appartient à l'une et aspire à rejoindre la seconde).

La Russie, en quête d'une nouvelle place prépondérante sur la scène internationale, ne cherchera donc pas à favoriser un partenariat trop étroit entre l'UE et les pays de la Méditerranée.

La violence protéiforme et incessante dans d'autres Etats non riverains de la Méditerranée contribue à déstabiliser cette zone fragile. Elle retarde et complique les travaux d'élaboration de la Charte pour la paix et la stabilité,

prévue par la Déclaration de BARCELONE. C'est particulièrement vrai dans les pays de la péninsule arabique : combats dans le Kurdistan, avec la participation directe ou indirecte de l'Irak, de la Turquie, de l'Iran et des Etats-Unis ; insurrection à Bahreïn, attentats en Arabie Saoudite... C'est vrai, dans une moindre mesure, sur le continent africain, où le Soudan entretient de mauvaises relations avec l'Egypte en raison de l'enjeu stratégique de l'eau de Nil et où le différent qui oppose le Maroc au Sahara Occidental n'est toujours pas réglé.

Mais c'est sans conteste les Etats-Unis qui peuvent le plus contrarier le projet euro-méditerranéen né à BARCELONE.

Tout d'abord, ils sont très impliqués dans la région, en particulier aux côtés d'Israël et de l'Arabie Saoudite.

Ensuite, les énormes intérêts économiques représentés par le pétrole de l'Est et du Nord-Est de la Méditerranée et la nécessité pour les Etats-Unis de préserver leurs voies d'approvisionnement placent intérêts stratégiques et priorités économiques à un niveau équivalent, primant sur toutes autres sortes d'intérêts.

Enfin, les pays du bassin méditerranéen constituent autant de débouchés pour une économie particulièrement dynamique et agressive.

Tout cela explique leur volonté de contrôler les foyers de tension qui affaiblissent l'Europe. C'est ainsi qu'ils ne sont intervenus en ex-Yougoslavie que lorsque l'Europe, empêtrée dans ses contradictions, eût fait la preuve de son incapacité à régler seule le problème. C'est ainsi que depuis quarante ans ils laissent la Grèce et la Turquie, pourtant membres de l'OTAN, s'affronter sur de nombreux sujets, sans chercher à aider à leur résolution. Cette attitude conduit à se demander si les Américains ne développent pas une stratégie visant à empêcher l'UE de constituer un pôle de puissance susceptible de leur contester l'hégémonie qu'ils exercent sur la région et que symbolise la puissante VI^e Flotte.

Officiellement, ils encouragent l'initiative, qui participe à la stabilisation et au développement économique de la région, aux frais de l'UE. Ils se réservent cependant la possibilité d'intervenir dès que leurs intérêts sont en jeu.

ooOoo

CONCLUSION :

Les relations Nord-Sud, UE-Méditerranée, sont donc complexes, dépendantes d'un environnement élargi, à forte dominante économique, et doublées de préoccupations de sécurité bien réelles.

Face à cette situation, pour renforcer le développement économique de ces pays, en tant que tel, mais également comme instrument au service du règlement des questions de sécurité (fortement liées à une stabilité économique affirmée); l'UE a organisé, en novembre 1995 à BARCELONE, une réunion avec douze pays méditerranéens, pour convenir ensemble des modalités d'un projet géopolitique pour la région.

Cette Conférence apparaît aujourd'hui, parce qu'elle visait à créer une nouvelle dynamique des relations UE-Méditerranée en prenant en compte, pour la première fois, l'intégralité des problèmes (politique de sécurité, économiques, sociaux), comme l'acte fondateur de la politique méditerranéenne de l'Union Européenne et sa première initiative de politique étrangère et de sécurité commune.

Elle a jeté les bases d'un « partenariat euro-méditerranéen », fixant aux Etats du Nord du Sud et de l'Est des objectifs communs dans des domaines considérés.

La Déclaration de BARCELONE, est ambitieuse et peut n'apparaître que comme une promesse face à l'immensité des problèmes et à l'importance des enjeux en cause. Mais sa grande sagesse aura été d'analyser dans sa totalité l'interdépendance des facteurs et de bien percevoir qu'un Sud pacifié est d'abord un Sud développé.

Nul ne peut pourtant cacher aujourd'hui une certaine déception devant des résultats si éloignés des ambitions de BARCELONE, tellement les difficultés, les hésitations, les réticences et les contradictions sont nombreuses.

Néanmoins, la Déclaration de BARCELONE est cependant bien la première pierre du « *pont au Sud* » que l'Union Européenne doit construire. Le chantier sera certainement long, mais il a commencé et se poursuivra inéluctablement.

Après l'échec de MALTE, qui semblait annoncer la mort du processus, les travaux ont continué, modestement et notamment grâce à l'obstination de l'Espagne, de l'Italie et de la France. La Conférence de PALERME, en juin 1998, malgré le contentieux israëlo-arabe plus aigu que jamais, a permis de constater des avancées notables en matière de mesures de confiance. La Conférence de STUTTGART, en mars 1999, entérinait la volonté des Etats partenaires d'engager les premières discussions sur l'élaboration de la « Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité ».

2000 est une année importante. A la fin du dernier semestre cette Charte devrait être signée en France, par les chefs d'Etats, premier acte

institutionnel, organisant les relations entre l'UE et les pays méditerranéens dans le domaine de la sécurité.

Le partenariat global ne pouvait se construire sans délai, telle fut l'erreur de ses promoteurs. La politique « des petits pas », que préconisaient certains, s'est imposée d'elle même.

L'espoir reste donc permis, et il doit être mis dans les hommes, pour qu'ensemble ils surmontent les difficultés : dans BOUTEFLIKA pour que l'Algérie sorte de l'horreur, dans BARAK pour qu'aboutisse le processus de paix au Proche-Orient, dans MOHAMMED VI pour que se démocratise le Maroc.

oooOooo

BIBLIOGRAPHIE :

1) La Méditerranée : espace de coopération ?

Coopération et développement – collection dirigée par Jacques BOURRINET – Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires – Université d'Aix-Marseille III.

2) Méditerranée : le pacte à construire.

Mustapha SEHIMI, Dan BITAN, Jeane AUDIBERT, Mustapha BENCHENAN - STRADEMED – 1997.

3) Politique étrangère 1/98.

« L'euro-méditerranée comme enjeu de société ». Bassama KODMANI-DARWISH.

« Partenariat et stabilité dans le bassin méditerranéen ». Eberhard KIENLE.

« Une politique plus audacieuse pour la Méditerranée ». Francis GHILES.

4) Revues de la Défense Nationale :

-N° 04/99. « Méditerranée : quel enjeu pour le XXI^e siècle ». Jean-François COUSTILLIERE.

-N° 07/99. « En Méditerranée, un bloc régional à construire ». François MANCEBO.

-N° 07/97. « La Méditerranée, mythes et réalités ». Francis GUTMANN.

« La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique ». François DAGUZAN.

« La stratégie américaine en Méditerranée : perception par un Français. Marcel DUVAL.

« La Méditerranée : questions économiques ». Emile ARRIGHI de CASANOVA.

« Méditerranée : l'islamisme, menace pour les musulmans ». Mustapha BENCHENANE.

5) Tribune du CID :

N° 9/97. « Méditerranée : voies possibles pour une coopération Nord-Sud ». Commandant Mohamed SARHI (Maroc).

6) Bulletin d'études de la marine :

N°10/97. « Les corbeilles de la paix : la Conférence de BARCELONE : avenir du partenariat ». Vice-amiral d'escadre (2S) Ghislain de Langre.

7) Revue française de géoéconomie :

N°2/97. « Les États-Unis à la recherche de la supériorité économique ».

N°6/98. « Méditerranée : une émergence entravée ».

8) PUBLISUD 1997 : « la Méditerranée : le pacte à construire »:

« un pacte de stabilité pour la Méditerranée : un regard français ».

9) ATHENA 1997 :

« La Méditerranée après la Conférence de BARCELONE : bâtir un espace de stabilité et de développement européen ».

10) Marchés Tropicaux n°2612 (12/95) :

« La Conférence euro-méditerranéenne de BARCELONE ». Fathi B'CHIR.

11) Revue de l'OTAN (05/96) :

« La sécurité dans le bassin méditerranéen : nouveaux défis et nouvelles tâches ». Ronald D. ASMUS, Stephen LARABEE, Ian O. LESSER.

OooOooo

FICHE DE PRESENTATION

9. Le « partenariat euro-méditerranéen ».

10. Chef de Bataillon BOUCHER

11. 01 mars 2000

12. Division B / Groupe 5

13. Mémoire de géopolitique

14.

En novembre 1995, la Conférence de BARCELONE semblait devoir poser les bases d'un véritable partenariat entre l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans des domaines aussi différents que l'économie, la sécurité ou la culture.

Aujourd'hui, des résultats mitigés, qui contrastent avec les décisions ambitieuses prises alors, nous invitent à faire le point de la situation, en essayant, en particulier, d'expliquer les raisons pour lesquelles le processus a pris du retard.

En ce début de 21^e siècle, tous les pays concernés ont pris conscience de l'impérieuse nécessité d'un partenariat dans tous les domaines (1^e partie), qui n'existait pas, malgré une coopération accrue et mieux organisée depuis vingt ans (2^e partie). La déclaration de BARCELONE, formalisant en 1995 les décisions prises à l'issue de la première Conférence euro-méditerranéenne, apparaît comme une tentative « d'arrimage » des pays du bassin méditerranéen à l'Union Européenne (3^e partie). Néanmoins, force est de constater, cinq ans plus tard, que les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées à BARCELONE, parce que le partenariat portait en lui ses propres limites et parce que les difficultés à surmonter sont immenses (4^e partie). L'espoir reste pourtant permis (conclusion).

15. Mots clés : Méditerranée, Barcelone, partenariat, euro-méditerranéen.

16. GBOUCHEF0103